

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Fonds de Solidarité Eau -
Avenant n°8 pour la participation 2012 - Décision - Autorisation -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés pour payer leur facture d'eau.

A cet effet, une convention nationale «Solidarité Eau» type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, les Associations des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'Eau.

Dès 2001, le Conseil de Communauté dans sa délibération n° 2001-1217 du 14 décembre 2001, s'est prononcé favorablement sur les termes de cette convention, renouvelable par tacite reconduction, aménagée en fonction des caractéristiques locales et prévoyant une participation annuelle de notre établissement public.

S'agissant d'une dépense de fonctionnement, la Communauté urbaine de Bordeaux a cherché à maîtriser ce type de dépense et c'est ainsi que depuis 2004, la participation communautaire est restée à 0,20 € par abonné. La motivation de cette demande a résidé dans le fait que d'une part, la compétence sociale n'est pas dévolue à la Communauté urbaine et d'autre part, que Lyonnaise des Eaux, en sa qualité de distributeur d'eau, participe déjà à ce fonds.

Afin de soutenir l'effort entrepris, la Communauté urbaine entend maintenir cette contribution et ce, en faveur des familles les plus démunies.

Pour mémoire, en 2011, la contribution de la Communauté urbaine a été de 46 866,60 €, et celle de Lyonnaise des Eaux, en sa qualité de distributeur d'eau s'est élevée à 78 573 €.

En 2012, la participation communautaire est calculée comme suit :

- nombre d'abonnés au service public de l'eau de la Cub (source rapport annuel 2011) : 239 835	
- nombre d'abonnés au service public de l'eau de la commune de BOULIAC (rapport annuel 2010 Syndicat des Eaux de LASTRESNE) :	1 173
	<hr/>
<u>Nombre total d'abonnés</u>	241 008

Le syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CARBON-BLANC (desservant en eau potable notamment les communes d'AMBARES, BASSENS, ARTIGUES, et CARBON-BLANC) a librement adhéré à la convention Solidarité Eau.

Le syndicat d'eau de LASTRESNE ne souhaitant pas participer à ce dispositif, il est proposé - pour la prise en compte des abonnés au service de l'eau de la commune de BOULIAC- de se substituer à celui-ci.

Pour 2012, la contribution proposée de la Communauté urbaine de Bordeaux au dispositif «Solidarité Eau» est de 48 201,60 € : (241 008 abonnés x 0,20 €)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998,

Vu la convention nationale «Solidarité Eau» du 28 avril 2000,

Vu la délibération n°2001-1217 du 14 décembre 2001,

Vu l'avenant n°7 du traité de concession du service public de l'eau du 26 décembre 2006,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement, la Communauté urbaine de Bordeaux a cherché à maîtriser ce type de dépense et c'est ainsi que depuis 2004, la participation communautaire est restée à 0,20 € par abonné.

DECIDE

Article 1: d'accorder au fonds de «Solidarité Eau» géré par un Groupement d'Intérêt Public une participation d'un montant de 48 201,60 € au titre de l'année 2012,

Article 2: d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant pour le fonds de «Solidarité Eau» fixant la participation de notre Etablissement à ce fonds pour 2012.

Article 3: La dépense correspondant à notre participation pour 2012, sera imputée sur les crédits du Budget Principal, chapitre 65, article 65738, fonction 8110, TE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2012

M. JEAN-PIERRE TURON